



**République Française**  
Département des Alpes-de-Haute-Provence  
Arrondissement : FORCALQUIER  
**PROCÈS VERBAL**  
**CCAS DE PEIPIN**

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Séance du 06 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de , à 18 heures 00

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Sont présents:** Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA, Claire Lise Malka MARCOVICH, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI

**Représentés:** Marie Claude PULCE par Gisèle JOSEPH

**Excuses:**

**Absents:** Joëlle BLANCHARD

**Secrétaire de séance:** Dorothee DUPONT

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**Monsieur le Président propose le vote du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 mars 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

### **Compte de gestion 2021**

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Compte administratif 2021

Les administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Frédéric DAUPHIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 500,00		53 932,81		57 432,81
Opérations exercice			5 261,71	625,00	5 261,71	625,00
Total		3 500,00	5 261,71	54 557,81	5 261,71	58 057,81
Résultat de clôture				49 296,10		52 796,10
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 500,00	5 261,71	54 557,81	5 261,71	58 057,81
Résultat définitif		3 500,00		49 296,10		52 796,10

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Adoption du budget 2022

Monsieur le Président soumet au Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

**Section de fonctionnement :** Dépenses : 6 600,00 €  
Recettes : 49 321,10 €  
Soit un budget excédentaire de : 42 721,10 €

**Section d'investissement :** Dépenses : 500,00 €  
Recettes : 3 500,00 €  
Soit un budget excédentaire de : 3 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22.

Monsieur le Président indique que lors de la validation de l'analyse des besoins sociaux, deux axes prioritaires avaient été mis en exergue : des actions (forum emploi/formation ...) pour les jeunes et des actions plus spécifiques pour les femmes.

En 2021/2022, bien que fortement entravés par les conditions sanitaires ne nous permettant pas de nous réunir en grand groupe, nous avons pu travailler à la mise en place d'une manifestation qui aura lieu en mai 2022. « Place aux jobs », qui se déroulera en extérieur pour palier d'éventuelles restrictions sanitaires limitant les regroupements en intérieur a pour objet d'informer et/ou d'orienter les différents publics demandeurs d'emploi ou de formation. Plusieurs partenaires présents ou représentés ont vocation à prendre en charge les jeunes de 16 à 25 ans, ce qui correspond au premier volet ciblé de l'ABS.

Avant la fin de l'année 2022, il nous semble judicieux de nous consacrer à l'élaboration de manifestation(s) en faveur du public féminin.

Ces actions pourraient prendre différentes formes, être limitées dans le temps ou répétitives (par exemple : réunion d'information avec la participation d'associations comme le CIDFF04 – Centre d'information sur le droit des femmes et des familles – ou autre mode d'échange, etc.).

Afin que cette (ces) action(s) puisse(nt) se dérouler en 2023, Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente demandent d'y réfléchir dès à présent et de présenter prochainement le plan d'action, qui serait le vôtre pour mener à bien ce projet.

Une fois qu'un des pré-projets sera choisi par le conseil d'administration, le porteur du projet et les administrateurs du CCAS volontaires pour y participer, établiront un calendrier (réunions de préparation en dehors des conseil d'administration, liste des partenaires, choix et réservation de la salle, création des affiches, etc.).

Ils tiendront régulièrement informés le Président du CCAS et les autres administrateurs de l'avancée de leurs travaux et leur proposeront le contenu des supports de communication pour qu'ils soient validés définitivement.

Madame Malka MARCOVICH propose que des actions relatives à la violence faites aux femmes soient menées en collaboration avec le délégué départemental du droit des femmes, un représentant du CIDFF 04 (Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles 04) et l'inspecteur de l'A S E (Aide Sociale à l'Enfance).

Après discussion, Monsieur le Président propose aux administrateurs de réfléchir sur diverses actions à mener afin de les proposer à la rentrée de septembre.



Frédéric DAUPHIN



Dorothee DUPONT